

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 3 mars 2016

Communiqué de presse

Plan de soutien à l'élevage dans les DOM

Le 17 décembre 2015, le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) s'est engagé à ouvrir un dispositif du fonds d'allègement des charges (FAC) en faveur des éleveurs des DOM les plus endettés. L'instruction technique relative à sa mise en œuvre vient d'être publiée au Bulletin Officiel du MAAF le 19 février 2016.

Ce plan d'action comprend 3 volets :

- volet A : prise en charge partielle des intérêts des annuités bancaires de 2015 ;
- volet B : prise en charge partielle des frais liés à la restructuration des dettes bancaires au moyen d'un nouveau prêt faisant l'objet d'une garantie de la Banque Publique d'Investissement (BPI) ;
- volet C : prise en charge partielle des coûts liés à la restructuration des prêts bancaires et à la mise en place d'une année blanche.

Pour être éligible, le demandeur doit obligatoirement être immatriculé au répertoire SIREN et être en possession d'un numéro de SIRET et doit présenter une perte effective d'EBE (Excédent Brut d'Exploitation).

Les éleveurs concernés doivent se rapprocher de leur coopérative, de la Chambre d'Agriculture ou de la DAAF pour retirer les formulaires de demande d'aides. Les formulaires sont également disponibles sur le site internet de la DAAF : <http://daaf972.agriculture.gouv.fr/>.

Ils doivent être remplis et déposés à la DAAF avant **le 15 mars 2016** inclus.

Les services de la DAAF restent à la disposition des éleveurs et de leurs organisations pour tout conseil sur la constitution des dossiers.

Contact avec la DAAF : Louis ANNAT 0596 71 28 51.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr